

Suite à la déclaration du Président de la République du 12 mars 2020 concernant la mise en place du confinement pour limiter la propagation du COVID 19, l'ensemble des déchetteries a été fermé, ce service n'étant pas identifié comme indispensable.

À ce jour, plusieurs communes ont attiré l'attention sur la pression qu'elles subissaient de la part de leurs usagers. En parallèle, la doctrine de l'état concernant le caractère indispensable de ce service ayant évolué, l'ouverture de certaines déchetteries sur le territoire métropolitain a été étudié.

À ce jour, la Métropole est en capacité de rouvrir, à compter du 27 avril 2020, les déchetteries suivantes uniquement :

1. **Boos** - Rue des canadiens :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 09h - 12h et 14h - 18h30
Mardi et jeudi : 09h - 12h
2. **Cléon** - Rue Marie-Louise et Raymond Boucher :
Du lundi au samedi : 10h - 18h
Dimanche : 09h30 - 12h30
3. **Duclair** - Hameau les Monts :
Lundi et vendredi : 9h-12h et 15h-18h
Mardi, mercredi et jeudi : 15h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
4. **Le Trait** - Boulevard industriel :
Lundi et samedi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h45
Du mardi au vendredi : 13h30 - 17h45
5. **Rouen** - Quai du pré aux loups :
Tous les jours : 8h30 - 18h30
6. **Saint-Etienne-du-Rouvray** - Rue Désiré Granet :
Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 09h à 12h et 14h - 17h30
Vendredi : 14h45 - 17h30

Pour permettre cette ouverture et assurer la mise en place de règles de protection propres au COVID 19, **le nombre de véhicules présents** simultanément sur une même déchetterie **sera limité à 3 ou 4** en fonction de la configuration des lieux.

De nouvelles règles doivent être appliquées et sont à rappeler aux usagers pour anticiper une forte affluence :

1. **Ne venir qu'en cas de véritable nécessité**, en attendant la réouverture complète des déchetteries,
2. **Limiter les quantités de déchets à déposer** (coffre de voiture ou une petite remorque),
3. **Respecter strictement les consignes des gardiens**, les mesures barrières et les mesures de distanciation sur le site, c'est-à-dire être à plus d'un mètre de toute autre personne,
4. **Se rendre directement au point indiqué de dépose et ressortir sans s'attarder.**